

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2022

---

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° II-CF1223

présenté par  
M. Le Fur, rapporteur

-----

### ARTICLE 30

#### ÉTAT G

#### Mission « Aide publique au développement »

Après l'alinéa 143, insérer l'alinéa suivant :

*« Part des appels d'offre financés par des prêts de l'AFD qui sont remportés par des sociétés françaises d'une part, par des sociétés européennes d'autre part, et par des sociétés non-européennes ».*

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'ajouter un indicateur de performance au programme 110, visant à mesurer la part des appels d'offre financés par des prêts de l'AFD remportés par des entreprises françaises.

Au regard de l'importance de notre aide publique au développement, il est normal que les contribuables français, et notamment les entreprises, puissent en bénéficier en retour.